



VERS DES CPAS... DURABLES EN 2030



TRISTAN FRIPIAT
Conseiller UVCW

La nouvelle législature locale (2024 - 2030) coïncide avec la fin des 17 objectifs de développement durable (ou ODD) fixés par l'ONU. Dans ce cadre, l'UVCW a mis à jour son Manifeste : « En route vers des villes et communes durables 2030 ». Focus sur ce qui peut être envisagé spécifiquement pour les CPAS.

Introduction

En 2015, l'ensemble des 193 pays membres de l'ONU se sont engagés à réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés dans un programme appelé l'Agenda 2030. Ce programme s'inscrit dans la lignée des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ce plan d'actions sur le développement durable a été créé au niveau mondial afin d'améliorer de manière généralisée le bien-être des êtres vivants sur notre planète. Se basant sur les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), il faut envisager ces 17 ODD comme des objectifs transversaux et indissociables pouvant apporter un impact concret et direct sur la qualité de vie de l'ensemble de la population au niveau mondial.

Les ODD font partie des leviers pour renforcer l'action sociale sur le territoire communal. La transition durable d'un territoire ne peut effectivement pas être réalisée si la dimension sociale n'est pas prise en compte. Le but de cet article est donc de présenter l'intérêt d'utiliser les ODD dans les politiques stratégiques mises en place par les pouvoirs locaux wallons. Il présentera principalement la nouvelle version du Manifeste « En route vers des villes et communes durables 2030 », édité par l'Union des villes et des communes de Wallonie (UVCW)¹.

Le Manifeste « En route vers des villes et communes durables 2030 »

Le début de la nouvelle législature communale implique la mise en route du processus d'élaboration de la politique stratégique du CPAS, au travers de la déclaration de politique sociale et de l'élaboration du plan stratégique transversal (PST). Cette démarche est essentielle pour le bon fonctionnement du CPAS, ce dernier étant sollicité de toutes parts pour répondre à des problématiques de plus en plus complexes qui dépassent souvent l'échelle locale.

La transition durable d'un territoire ne peut effectivement pas être réalisée si la dimension sociale n'est pas prise en compte

Afin de renforcer la démarche stratégique entreprise par les communes et les CPAS, l'UVCW propose aux pouvoirs locaux de se saisir de la notion de développement durable et de ses 17 objectifs. En effet, la grille d'analyse proposée par les ODD constitue une magnifique opportunité pour les pouvoirs locaux d'améliorer leurs politiques stratégiques. L'atout majeur des ODD est qu'ils offrent une grille de lecture transversale répondant aux besoins des citoyens, adaptable à chaque territoire communal et partagée par les autres niveaux de pouvoir, qui reconnaissent les ODD comme une démarche globale pertinente. L'utilisation des ODD par les pouvoirs locaux pourrait donc s'avérer être un atout majeur dans leurs relations avec ces autorités.

Dès lors, pour soutenir les pouvoirs locaux dans ce processus, l'UVCW a mis à jour pour la nouvelle législature 2024 - 2030 son Manifeste « En route vers des villes et communes durables », édité en 2018. Ce document a pour but d'être un appui à la réalisation du programme stratégique global pour l'ensemble des pouvoirs locaux wallons et une source d'inspiration dans la construction de leur prochain PST.



Cette nouvelle version mise à jour et consolidée grâce à l'implication de l'ensemble des services de l'UVCW identifie cinq grands enjeux pour les pouvoirs locaux :

- ✓ l'enjeu du développement durable et de la résilience ;
- ✓ l'enjeu de la gouvernance et de la gestion performante ;

¹ Le Manifeste est disponible en version complète sur le site de l'UVCW, à l'adresse : <https://www.uvcw.be/strategie-management/articles/art-9003>



- ✓ l'enjeu démocratique ;
- ✓ l'enjeu de la cohésion sociale ;
- ✓ l'enjeu de la transition des communautés et territoires.

Ces enjeux sont complétés par une liste de propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre au niveau communal. Ces mesures, qui influenceront également la résilience du territoire communal, sont regroupées autour des cinq grands enjeux locaux, exposés ci-dessus. Le Manifeste « Villes et communes durables 2030 » est donc un document complet, pouvant servir de pierre angulaire dans la construction d'un plan stratégique mais également dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Vous trouverez, ci-dessous, la description des cinq enjeux, assortie de quelques exemples concrets pouvant être mis en place par les CPAS.

Enjeu n° 1 : le développement durable et la résilience

L'entrée dans le 21^e siècle est synonyme de succession de crises influençant les piliers économique, social et environnemental de notre société. Ces périodes d'insécurité résultent notamment de l'imprévisibilité des conséquences de l'économie mondiale globalisée et des effets liés au réchauffement climatique. Les territoires locaux et les conditions de vie des citoyens en sont directement affectés ainsi que les missions des CPAS wallons, de par **leur rôle essentiel d'acteurs publics de proximité**. Les principes de développement durable promus par les ODD **constituent des leviers d'actions pour répondre à ces problématiques**.

Dès lors, les CPAS peuvent concrètement :

- s'engager volontairement à intégrer la réalisation de l'Agenda 2030 et des 17 ODD dans leur déclaration de politique sociale. Un **modèle de déclaration d'engagement** par rapport à l'Agenda 2030 est disponible sur le site de l'UVCW ;
- mettre en avant leur rôle central dans la réalisation des ODD, les CPAS ayant notamment un impact direct sur l'ODD2 (faim « zéro ») ou l'ODD7 (l'accès à l'énergie) ;
- introduire, selon ses priorités, les ODD comme pierre angulaire dans ses différents plans stratégiques en vue d'orienter les actions prévues (par exemple : dans le PST).

Enjeu n° 2 : la gouvernance et la gestion performante

Les CPAS wallons doivent répondre à de nombreux défis qu'ils ne pensaient sûrement pas devoir relever auparavant. Pour y parvenir, la gouvernance et la gestion performante sont des enjeux primordiaux pour les CPAS. Ces deux notions peuvent s'illustrer au travers des règles de transparence mises en place au sein de l'institution, de l'efficacité des décisions prises ou de l'implication des citoyens dans le processus de décision.

Dans ce cadre, les CPAS peuvent concrètement :

- communiquer sur les réalisations du PST et le citoyen peut consulter le site internet de la commune ou du CPAS l'état d'évolution de la programmation en temps réel ;
- mettre en place un dialogue entre le CPAS et la commune pour l'élaboration de synergies entre le PST communal, le PST du CPAS et les plans stratégiques des organismes para-locaux : le plan stratégique des intercommunales, le plan d'urgence zonale, etc.

Enjeu n° 3 : la démocratie

Les services fournis par la commune et le CPAS ont une place essentielle dans la vie quotidienne des citoyens. Ils participent notamment au développement de la qualité de vie sur le territoire communal. Le CPAS comme la commune ont donc une mission démocratique essentielle, ils peuvent créer et recréer des liens de confiance entre les citoyens et les institutions démocratiques de première ligne ; ils peuvent également soutenir et impulser toute une dynamique locale pour tisser des liens entre les citoyens.

Dans ce cadre, les CPAS peuvent concrètement :

- mettre en œuvre, avec proactivité, les règles de déontologie et d'éthique du conseiller de l'action sociale, conformément au règlement d'ordre intérieur du conseil de l'action sociale ;
- mettre en place un budget participatif en impliquant les citoyens à chaque étape du processus ;
- s'assurer de l'accessibilité du bâtiment abritant le CPAS afin que les personnes à mobilité réduite (PMR) y accèdent aisément.

Enjeu n° 4 : la cohésion sociale

Les CPAS jouent un **rôle déterminant** dans la cohésion sociale de leur territoire. Véritable bras droit de la commune sur les questions sociales, ils ont pour mission légale d'octroyer l'aide sociale. L'octroi de cette aide a pour but de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

Dans ce cadre, les CPAS peuvent concrètement :

- mettre en avant et renforcer les mesures pour lutter activement contre la pauvreté, en accordant le droit à l'aide sociale pour mener une vie conforme à la dignité humaine ainsi qu'en mettant la personne aidée au centre des choix qui la concernent ;
- piloter avec la commune un **plan de cohésion sociale** ; les actions de lutte contre la pauvreté relevant tout naturellement du CPAS, tandis que la commune peut de son côté s'atteler davantage au développement social et communautaire.

Enjeu n° 5 : la transition des communautés et territoires

Les défis liés aux transitions des communautés et territoires seront considérables pour les années à venir. La précédente législature communale a remis au centre du débat des thématiques sanitaires, sécuritaires, climatiques... qui ont entraîné des bouleversements dans la vie quotidienne des citoyens. Derrière ces mutations, **réduire l'impact des activités humaines** sur l'environnement et la préservation de la biodiversité sont les premières ambitions à poursuivre. Au-delà, c'est **la capacité des territoires à résister** aux changements, à faire face aux impacts du changement climatique et à assurer leur développement pour les générations actuelles et futures qui est également en jeu.

Dans ce cadre, les CPAS peuvent concrètement :

- garantir la qualité et le rendement énergétique dans les logements qu'ils octroient à leurs bénéficiaires (chauffages, salubrité...) ;
- installer, lorsque c'est possible, des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du CPAS. ■